

Séance du 2 décembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 52

Votants : 70 (dont 18 procurations)

N°27

OBJET :

**AIDES A
L'IMMOBILIER
D'ENTREPRISE**

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTION**

**A LA PAGE
SAS LA RENARDIERE
M.PARRAT
VICHY**

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Maryline MORGAND, Bernard AGUIAR (jusqu'à la délibération n°53), Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Franck GONZALES, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Jean-Michel MEUNIER (à partir de la délibération 3B/), Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Yves-Jean BIGNON, Jean-Philippe SALAT (à partir de la délibération 3B/), Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération 3B/), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Joseph KUCHNA à Laure GUERRY, Michèle CHARASSE à Jean-Dominique BARRAUD, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Christine MAGNAUD à Romain DEJEAN, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Pierre RAYMOND, Jean-Marc BOUREL à Jacques TERRACOL, Sandrine MORIER-MIZOULE à Jean-Claude BRAT, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Pierre BONNET à Maryline MORGAND, Anne-Sophie RAVACHE à Bernard KAJDAN, Valérie LASSALLE à Yves-Jean BIGNON, Patrick BLETHON à Corinne IBARRA, Henri SARRE à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Christiane LEPRAT à Jean ALMAZAN, Sylvie DUBREUIL à Linda PELISSIER, Charlotte BENOIT à Claude MALHURET (à partir de la délibération n°54).

Absents représentés par leur suppléant :

MM. Thierry WIRTH par Patrick JANOWIEZ, François SZYPULA par Dominique SIGAUD.

Absents excusés :

Mmes et MM. Monique GIRAUD, Françoise DUBESSAY, Amélie PACAUD, Thierry LAPLACE, Alexandre GIRAUD, Véronique TRIBOULET, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-Préfecture

le : 13 DEC. 2021

Publiée ou notifiée

le : 13 DEC. 2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation des territoires de la République,

Vu la circulaire du 14 septembre 2015 relative à l'application du règlement 1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif aux aides de minimis,

Vu la délibération du 14 juin 2018 portant sur la création d'un dispositif communautaire d'aides à l'immobilier pour les entreprises artisanales et commerciales implantées dans les centralités et son règlement,

Vu la délibération du 5 décembre 2019 relative à la délégation partielle de l'octroi des aides à l'immobilier (AIE) au Conseil Départemental de l'Allier,

Vu le règlement voté en commission permanente du 18 mai et 29 septembre 2017 du Conseil Régional portant création d'une aide au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat, et des services avec point de vente,

Vu les délibérations de la commune de Vichy du 02 juillet 2018 et 24 septembre 2018 portant création d'une aide à l'installation pour le commerce et l'artisanat et délimitant la centralité communale,

Vu la convention du 27 septembre 2018, prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2021 par délibération du conseil communautaire du 4 mars 2021, entre la commune de Vichy et Vichy Communauté établissant une clef de répartition des aides à l'immobilier, les modalités d'un versement unique aux porteurs de projet et le remboursement annuel des sommes engagées par Vichy Communauté pour le compte de la commune de Vichy,

Considérant la demande de la SAS LA RENARDIERE, qui exerce une activité de commerce de détail de livres, sise 5 rue Sornin 03200 VICHY, représentée par son gérant Monsieur Julien PARRAT,

Considérant la réalisation d'un programme d'investissement global estimé à 225 422 € HT, éligible au dispositif communautaire et constitué de l'investissement l'immobilier,

Considérant l'avis favorable du comité d'attribution de l'aide à l'installation pour le commerce et l'artisanat de la Ville de Vichy en date du 15 octobre 2021,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'octroyer une subvention à la SAS RENARDIERE à hauteur de 10% des dépenses éligibles (plafonnée à 5 000 €), répartie de la manière suivante : 2500 € Ville de Vichy et 2 500 € Vichy Communauté,
- D'établir une convention quadripartite avec le Conseil Départemental de l'Allier et la SAS LA RENARDIERE (annexée à la présente) fixant les obligations du bénéficiaire ainsi que les modalités de versement de chacun des partenaires,

- D'informer le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes de la participation financière de la communauté d'agglomération au projet de développement de la SAS LA RENARDIERE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'attribuer une subvention de 2 500 € à la SAS LA RENARDIERE,
- De donner délégation au Président ou son représentant pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier et notamment la signature de la convention attributive de subvention,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 2 décembre 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Signé électroniquement par
Frédéric AGUILERA



A Vichy, le
09/12/2021

.../...

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°27 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2021 AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - ATTRIBUTION DE
SUBVENTION A LA PAGE - SAS LA RENARDIERE - M. PARRAT - VICHY

.....

Date de décision: 02/12/2021

Date de réception de l'accusé 13/12/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 02DEC2021_27

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20211202-02DEC2021_27-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .4

Finances locales

Interventions économiques

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 27.pdf (99_DE-003-200071363-20211202-02DEC2021_27-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : 27annexeConvention LIBRAIRIE A LA PAGE Dép Vichy.pdf (99_DE-003-200071363-20211202-02DEC2021_27-DE-1-1_2.pdf)

Annexes de la délibération n.27